

Le Grenelle de l'environnement donnait comme objectif l'acquisition de 20 000 hectares de zones humides d'ici 2015, dans un but de préservation, afin de protéger ces milieux et les services écologiques et économiques qu'ils rendent.

Début 2019, la mission parlementaire a remis son rapport sur la restauration et la valorisation des milieux humides, intitulé "**TERRES D'EAU, TERRES D'AVENIR**" au ministre de la Transition écologique et solidaire. Ce rapport fait part de plusieurs propositions d'actions dont :

- Une sensibilisation accrue des élus et de la population, quant à l'importance de ces milieux dans la lutte contre le réchauffement climatique
- L'amélioration de la connaissance et de la cartographie de ces zones
- Le renforcement de la territorialisation de leur Gestion

La **Loi sur l'eau et les milieux aquatiques** de 2006 réglemente les atteintes portées aux zones humides en définissant notamment des seuils de surface impactée nécessitant déclaration ou autorisation. Par ailleurs, l'arrêté de 2008 définit précisément comment délimiter les zones humides en usant d'au moins un critère sur les deux établis, devenus alternatifs depuis l'amendement Bignon de 2019 (*c'est-à-dire un relevé de la flore indicatrice ou de sols indicateurs de zones humides*).

Aussi, la réglementation nationale impose aujourd'hui la mise en œuvre de mesures compensatoires pour tout projet portant atteinte à ces milieux.

Le **Plan Biodiversité** du Gouvernement présenté le 4 juillet 2018, prévoit également des mesures renforçant la préservation des zones humides (*lutte contre l'artificialisation des sols, financement incitatif pour la restauration de mares...*).

Au niveau régional, cette volonté de protection se traduit dans le **Schéma régional de cohérence écologique** par un objectif complémentaire : **la préservation et la restauration des continuités écologiques**. Mais également par l'adoption fin 2019, de la **Stratégie Régionale de la Biodiversité, dont l'une des orientations majeures est la restauration de la trame verte et bleue**, avec un objectif ambitieux de **zéro artificialisation**.

Le Département de Seine-et-Marne s'est engagé, quant à lui, aux côtés de nombreux partenaires, parmi lesquels SEME, dans le troisième Plan Départemental de l'Eau (**PDE**) 2017-2024. Ce dernier reconnaît l'importance des zones humides dans l'épuration et la régulation des eaux, et les intègre à ce titre dans sa politique d'amélioration et de valorisation des milieux aquatiques et humides en lien avec les projets de territoire.

C'est dans ce cadre que **Seine-et-Marne environnement** réalise, à la demande de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département, une **mission d'accompagnement à la protection et valorisation** de ces espaces menacés :

- Sensibilisation des élus et services techniques à la présence des zones humides sur leur territoire
- Accompagnement pour protéger ces milieux au niveau des documents d'urbanisme
- Aide et incitation à l'acquisition
- Accompagnement des gestionnaires et des propriétaires dans la gestion particulière de ces milieux et leur valorisation
- Animations pour les scolaires (primaires, collèges, lycées) : découverte des zones humides et de leurs effets
- Organisation de sorties grand public sur les sites naturels du Département ou dans les communes pour faire découvrir le rôle très important de ces milieux ainsi que la richesse de leur faune et de leur flore

4 conseiller(ère)s zones humides assurent ces missions

- Charlotte **ABDOLA-TROLLUX** : Conseillère ZH & Biodiversité
- Tristan **CRESPO** : Conseiller ZH & Eau
- Anaïs **DEMARTY** : Chef de service ZH & Eau
- Steve **GAUYACQ** : Conseiller ZH & Biodiversité

BILAN DE L'ANNÉE 2020

• INTÉGRATION DES ZONES HUMIDES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

EN 2020, SEINE-ET-MARNE ENVIRONNEMENT A RÉALISÉ 7 "PORTÉS-À-CONNAISSANCE" (DONT 2 PLUⁱ et 1 SCoT²) ET 16 "AVIS SUR PLU³" DONT 1 POUR L'ÉLABORATION D'UN SCoT, PROPOSANT À CHAQUE FOIS UN ZONAGE ET UN RÈGLEMENT PROPRES AUX ZONES HUMIDES.

Une quarantaine d'élus et personnels techniques de collectivités a été sensibilisée à la préservation des zones humides au cours des réunions d'urbanisme. Au total ce sont **13510 ha de zones humides** qui ont été protégés dans les documents d'urbanisme depuis le début de la mission.

• JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

22 ÉVÉNEMENTS ont permis de sensibiliser 379 SEINE-ET-MARNAIS à la préservation des zones humides notamment à leurs multiples fonctions et aux services écosystémiques qu'elles apportent.

• CHANTIER BÉNÉVOLE DU CRAPAUDUC DE LA PLAINE DE SORQUES

Un important chantier participatif organisé par le Département s'est tenu le 2 octobre pour le prolongement du Crapauduc au niveau de l'ENS⁴ de la Plaine de Sorques. Ce chantier impressionnant de par son organisation et le nombre de participants (près de 250) s'est tenu dans les meilleures conditions, malgré une pluie persistante. SEME y a greffé l'organisation du chantier participatif des entreprises adhérentes de l'UNICEM Ile-de-France.



CRAPAUDUC (SEME)

Nous pouvons souligner également que toute l'équipe de SEME a été mise à contribution dans ce chantier !

• ACQUISITIONS FONCIÈRES

SEME a poursuivi son activité d'accompagnement dans l'acquisition de parcelles situées en zones humides dans un but de restauration et de préservation. SEME a travaillé avec le Conservatoire des espaces naturels - Pro Natura Île-de-France - mais également avec les communes de Montdauphin, Villeneuve-sur-Bellot et Chailly-en-Brie pour l'**acquisition** d'une surface totale d'environ **3,7 ha de zones humides**.

• DÉLIMITATION DE ZONES HUMIDES

Dans le cadre d'études avant-projet, à Saint-Sauveur-lès-Bray, Montdauphin et Savins, SEME a vérifié le caractère humide des sites grâce à l'analyse des végétations et des sols afin d'adapter au mieux les projets.

• RNR DES ILES DE CHELLES

SEME a poursuivi son suivi naturaliste sur la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Îles de Chelles. SEME a également apporté son expertise naturaliste à la CAPVM⁵ dans l'optique du projet d'extension de la RNR des Îles de Chelles, et ainsi de sauvegarder et mettre en valeur les zones humides et la biodiversité de la Marne.

• RESTAURATION ET VALORISATION DE ZONES HUMIDES

SEME a participé aux réunions de suivi de chantier de restauration de la zone humide de l'île du Perthuis à Nemours, qui ont consisté en l'abattage d'une peupleraie au profit d'un milieu ouvert. SEME a également accompagné les communes de Fontenay-Trésigny et de Villeneuve-sur-Bellot dans leur projet respectif de valorisation de leurs zones humides auprès du public.

• DIAGNOSTIC ET VALORISATION DES MARES

SEME accompagne les communes de Grandpuits-Bailly-Carrois, Beauchery-Saint-Martin et de Gironville,



TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA FRAYÈRE - MAROLLES-SUR-SEINE (SEME)

sur notre département

qui souhaitent valoriser les mares de leur territoire. SEME apporte alors des préconisations de restauration et de gestion favorables à la biodiversité (riches et fragiles) de ces écosystèmes particuliers.

• ACCOMPAGNEMENT DE MESURES COMPENSATOIRES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

SEME a contribué à la mise en œuvre de mesures compensatoires ou d'accompagnement pour l'entreprise CEMEX sur des emprises appartenant à l'AESN. Ainsi, SEME a réalisé la programmation et le suivi des travaux pour la restauration de plus de 30 ha de milieux naturels à Marolles-sur-Seine, dont 18 ha de pelouses sèches et 9 ha en milieux humides : restauration d'une noue sur 900 mètres, d'un bras mort de la Seine, d'une frayère à Brochet sur la Seine, de zones inondables.

Les arbres coupés ont fait l'objet d'une valorisation énergétique par leur transformation en plaquette, opération organisée avec l'ONF.

SEME a également mis à jour le plan de gestion.



TRAVAUX CEMEX - MAROLLES-SUR-SEINE (SEME)

Des relevés botaniques et sondages pédologiques ont été réalisés dans le cadre d'une délimitation de zones humides pour la CAPVM, mais également pour évaluer le potentiel de restauration de parcelles en Nord Seine-et-Marne pour de futurs travaux de compensation par GRT Gaz.

• CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES

SEME a accueilli un stagiaire sur 6 mois, pour travailler à la réalisation d'une synthèse cartographique des zones humides de Seine-et-Marne, sur la base de l'ensemble des études existantes.

- 1 PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- 2 SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
- 3 PLU : Plan Local d'Urbanisme
- 4 ENS : Espace Naturel Sensible
- 5 CAPVM : Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne

CHIFFRES

7 PORTÉS-À-CONNAISSANCE

16 AVIS SUR PLU OU SCoT

3 ANIMATIONS SCOLAIRES

4 ANIMATIONS GRAND PUBLIC

38 ENFANTS ET

53 PERSONNES SENSIBILISÉES AINSI QUE

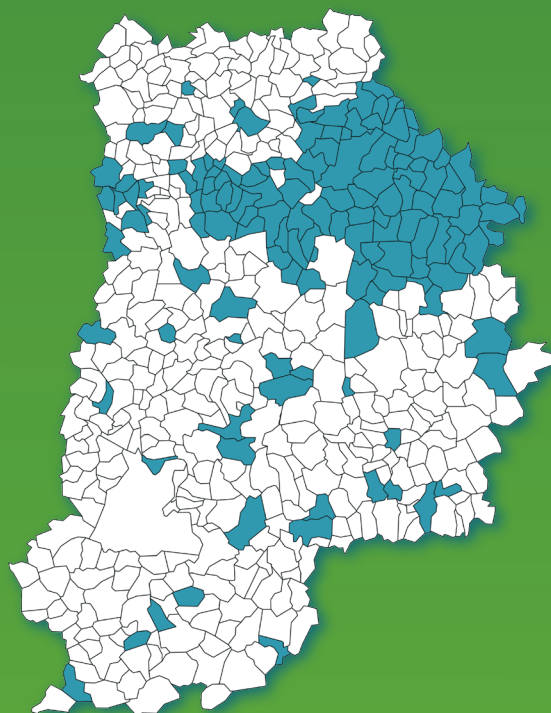
60 ÉLUS ET

122 TECHNICIENS

13 HA DE ZONES HUMIDES RESTAURÉES

3,7 HA DE ZONES HUMIDES EN COURS D'ACQUISITION

Répartition géographique DES INTERVENTIONS



PERSPECTIVES POUR 2021...

- Poursuite et mise en œuvre de projets de restauration de milieux humides et d'aide à l'acquisition foncière pour les communes de Chailly-en-Brie, Montdauphin et Mouroux, ainsi que pour le conservatoire des espaces naturels (Pro Natura Île de France)
- Accompagnement des communes de Savins, Nonville et de Saint-Cyr-sur-Morin dans leur projet d'Espace Naturel Sensible communal
- Poursuite de l'accompagnement de la commune de Fontenay-Trésigny dans son projet de préservation et de valorisation des zones humides du Parc du Duc d'Épernon
- Poursuite de l'accompagnement des communes de Gironville, Granpuits-Bailly-Carrois, Beauchery-Saint-Martin pour la restauration de leur mare



PLANTULE DE VIGNE SAUVAGE (SEME)



FONTENAY-TRÉSIGNY (SEME)

- Poursuite de l'accompagnement d'entreprises ou de collectivités dans le cadre de mesures compensatoires
- Accueil d'une stagiaire pour finaliser le travail sur l'actualisation de la cartographie de Seine-et-Marne
- A la demande des services de l'Etat, Seine-et-Marne environnement continuera à établir des portés-à-connaissance et des avis sur les projets de PLU sur les zones humides pour les communes en révision ou en élaboration de PLU et finalisation et déploiement du PAC Champs d'expansion des crues.

Anaïs **DEMARTY** : 01 64 31 19 68 • coord.zh@seme-id77.fr
Steve **GAUYACQ** : 01 64 31 19 65 • zhbio-s@seme-id77.fr
Tristan **CRESPO** : 01 64 31 06 84 • eau-zh@seme-id77.fr
Charlotte **ABDOLA-TROLLUX** : 01 64 31 19 66 • zhbio-n@seme-id77.fr



SEINE-ET-MARNE ENVIRONNEMENT
18 allée Gustave Prugnat, Moret sur Loing
77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE
Tél. : 01 64 31 11 18 • Fax : 01 64 31 16 46
contact@seme-id77.fr

Retrouvez notre calendrier des animations sur notre site :
seine-et-marne-environnement.fr



[www.facebook.com/
Seine.et.Marne.environment](http://www.facebook.com/Seine.et.Marne.environment)



twitter.com/SEME_77



SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT